

a dit que si les capitaux étaient plus abondants, la société en général en profiterait et que ce ne seraient plus les grands spéculateurs, les gros commerçants et les riches manufacturiers qui auraient accès à nos banques ; mais que tous les marchands, les fabricants, les avocats, les cultivateurs, etc., que chacun aura sa part. Est-ce que ces banques ont pour but et pour habitude de donner des capitaux à ceux qui ne possèdent rien ? Est-ce que l'on considère si le marchand ou le manufacturier fait un commerce sur une grande ou une petite échelle ?—non ; ce que nos institutions financières considèrent, c'est la solvabilité ou l'insolvabilité de l'emprunteur.

On dit que le bill que l'on nous propose procurera plus de capitaux à nos banques. Celles-ci rémunèrent suffisamment leurs actionnaires et leurs actions sont immédiatement prises, quand on leur accorde une augmentation de capital. Je connais une banque qui a réservé son nouveau capital pour ses actionnaires. Et quelles sont celles dont le capital n'est pas tout souscrit ?

*M. Rose.*—L'honorable membre pourra voir qu'il y a plusieurs banques dont le capital est encore à prondre.

*M. Bureau.*—Je ne nie pas ce fait, il existe de petites banques qui n'ont pas le capital nécessaire pour commencer leurs opérations financières ; mais ce ne sont point nos principales banques. Tout leur capital est souscrit et à peu près payé.

Il y a un autre fait sur lequel je désire attirer l'attention de cette honorable Chambre. Il y a plusieurs années, le premier ministre et quelques uns de ses amis présentèrent un bill pour donner une charte à la compagnie des "Dépôts et Prêts" du Haut-Canada. Cette compagnie prête sur hypothèque, généralement pour une période de 5 ans. Ses opérations dans les deux Canadas, s'élevèrent déjà à £500,000, soit \$2,000,000. Les placements sont faits avantageusement sur de bonnes garanties, la compagnie en est satisfaite, mais, si le bill du solliciteur-général passe et qu'on juge à propos de faire prendre à ce capital une nouvelle direction, qu'arrivera-t-il ? On exigera le remboursement de ces £500,000 et ce sera un nouvel impôt, qui, dans les circonstances actuelles, entraînera la ruine d'un grand nombre de personnes. L'honorable solliciteur-général propose une pareille mesure dans un temps de gêne, à la suite de la crise de 1857—lorsque nos produits se vendent comparativement moins cher que les années précédentes.

Cette mesure ne favorisera que les banques, et ceux qui auront du numéraire pour en faire un négoce. Elle sera donc préjudiciable au plus grand nombre, et funeste dans ses résultats.

Je ne nie pas que nos banques aient agi avec prudence durant la dernière crise, je crois bien qu'elles ont fait ce qui était en leur pouvoir pour faire face aux exigences du temps ; mais un fait digne de remarque, c'est que le chiffre de toute leur émission était dans le mois d'octobre, 1856, de.....\$14,616,899 et en novembre, 1857, de..... 9,866,464

Différence en moins, de..... \$4,750,464 ou 32½ pour cent dans le total de l'émission en un seul mois. J'admets qu'il était difficile à nos banques d'avoir au taux ordinaire, aux États-Unis et en Angleterre, le numéraire nécessaire.—C'est la cause de la réduction que je viens de mentionner. Ici, comme aux États-Unis, le luxe, les folles entreprises, l'excès des importations nous ont amené la crise de 1857. Il est digne de remarque qu'on évalue les économies du peuple des États-Unis, depuis le mois de septembre dernier, à \$200,000,000 et, pendant les mois de janvier et de février de cette année, le total des importations dans le seul port de New-York a été de \$30,000,000 au-dessous de ce qu'il fut pendant ces deux mêmes mois de l'an dernier. Voici la diminution subie par notre revenu dans les trois derniers mois :

Mois.	1857.	1858.	Diminution.
Janvier	\$84,059 90	\$66,420 58	\$17,639 32
Février	120,345 22	102,286 19	18,059 03
Mars,	452,007 00	221,523 58	230,483 89
	\$656,412 59	\$390,230 35	\$266,182 24

Ces chiffres attestent notre véritable position commerciale et la gêne dans laquelle nous nous trouvons. Je n'ai aucun doute que la diminution dans notre revenu ne soit de près de £300,000 pendant l'année 1858.

Je n'aurais pas d'objection à donner mon appui à un bill qui fixerait le taux de l'intérêt au taux courant en Angleterre et d'ajouter 1 ou 2 pour cent ; car, dans ce cas, il s'élèverait rarement à plus de 6 pour cent et nous n'aurions qu'à ajouter le prix du change.

Pourquoi se hâter de faire passer ce bill, surtout quand il suscite tant d'oppositions différentes parmi des hommes intelligents et qui ont à cœur la prospérité du pays ? Les chambres de commerce sont-elles d'accord sur une réforme de cette importance ? Très-certainement non.

A Québec, on désire que le taux légal soit de sept pour cent ; à Montréal, on veut une liberté entière. Dans le Haut-Canada, les uns veulent cette même liberté ; mais le commerce semble vouloir que le taux de six pour cent soit le taux légal, excepté pour les prêts sur hypothèques. Le moins que l'on puisse accorder à ceux qui, comme moi, s'opposent à ce bill, c'est d'en réserver à un comité spécial, pour nous mettre en communication avec ceux que ce changement intéresse particulièrement ; car je n'entretiens aucun doute que, quand on aura considéré attentivement le bill de l'honorable M. Rose, en lequel il ne paraît pas avoir lui-même une grande confiance, on n'ait la conviction qu'il est inopportun et contraire aux intérêts généraux de cette Province.

*L'hon. M. Couchon.*—espère que le gouvernement n'insistera pas pour avoir immédiatement la seconde lecture du bill. Le Bas-Canada paraît y être opposé en masse, et l'on devrait laisser à l'opinion publique le temps de se formler.

La Chambre s'ajourne.

## Annonces.

### HOTEL AMERICAIN.

**WALKER & PATTERSON, Propriétaires.**—(Situé au coin des rues Yungo et Front, à Toronto, H. C.) Les nouveaux propriétaires de l'Hôtel Américain, — A. B. Walker et R. W. Patterson, — font savoir à leur amis, aux nombreux patrons de l'AMERICAN-HOUSE et au public en général, qu'ils ne négligeront rien pour maintenir leur établissement à la hauteur où il a été jusqu'à présent et où il est arrivé, grâce à la supériorité de sa table, aux soins attentifs donnés aux voyageurs, à la promptitude et à la régularité du service, au prix raisonnable de la pension et à l'heureuse situation de l'hôtel, en face de la partie la plus animée de la baie, au pied de la rue la plus fréquentée de la ville, à quelques pas de la rue royale, tout près de la Poste ainsi que de la Bourse, et dans un voisinage suffisant du Palais du Parlement.

Toronto, 16 mars, 1858.

jno 15

### HOTEL RUSSELL, A TORONTO.

**L'ÉCOUSIGNÉ,** reconnaissant du très-grand encouragement qu'il a reçu pendant quatre ans, désire faire savoir à ses amis et au public en général, qu'il continue de diriger cet hôtel d'une manière remarquable et qu'il sera toujours heureux d'obtenir, comme par le passé, la vogue dont cet établissement n'a pas cessé de jouir.

21 jno.

A. RUSSELL.

**L'HEROÏNE DE CHATEAUGUAY,** PAR H. E. CHEVALIER, rédacteur du PAYS. Cet ouvrage, attendu avec tant d'impatience, doit être mis en vente samedi. Prix du volume, trente sous. Cinq copies pour une piastre. S'adresser à M. J. Lovell, éditeur, ou à M. H. E. Chevalier, au bureau du PAYS. À la place d'argent on peut envoyer pour quelques copies des timbres de poste. Montréal, 8 avril, 1858.

23 3f

Le Journal des Débats paraît à trois heures de l'après-midi, tous les jours de la semaine, à l'exception du dimanche et du lundi.

Le prix de l'abonnement est d'une piastre les quarante premiers numéros. A Montréal, à Sorel, à Trois-Rivières et à Québec, on peut s'abonner à la semaine, en payant quinze sous après la réception de cinq numéros.

Au détail, chaque numéro du Journal des Débats se vend quatre sous.

Les abonnés retardataires pourront se procurer les numéros qui ont déjà paru, en envoyant leur piastre au propriétaire du Journal des Débats. écrire franco.

H. VIDAL, propriétaire et rédacteur-en-chef.